

Les crédits

toute question doit être posée par l'entremise de la Présidence. Cela permet un débat plus parlementaire.

[Traduction]

M. Axworthy (Winnipeg—Sud—Centre): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'adresse mes observations au distingué titulaire d'un poste stratégique à la Chambre.

D'abord, je tiens à m'excuser auprès du député pour avoir mal interprété ses observations au sujet de la Constitution. Ses éclaircissements sont certes corrects et me redonnent entièrement confiance dans ses connaissances et son jugement au plan constitutionnel.

J'en viens au principal point qui inspire la question du député. En réalité, nous avons dit clairement que toutes les décisions concernant la nature de l'enseignement et de la formation seront prises par les gouvernements provinciaux. Nous nous retirons de l'acquisition des cours, qui a constitué la norme ces dernières années, les bureaucrates fédéraux décidant de concert avec leurs homologues provinciaux des cours qui seraient offerts à la clientèle. Désormais, la décision appartiendra entièrement aux provinces.

Nous nous retirons des programmes d'apprentissage, de l'enseignement coopératif et d'un certain nombre d'autres programmes, car nous croyons que les questions fondamentales telles que le programme d'études, les établissements, les cours, les enseignants et toutes les choses qui concernent la formation et l'enseignement de base doivent être décidées par le gouvernement provincial. Cela relève absolument de la compétence des provinces.

Nous sommes aussi disposés à faire un pas de plus et à dire que d'autres programmes, qui ne sont pas des programmes de formation mais qui sont directement liés à la nature de l'emploi, peuvent fort bien être offerts par les gouvernements provinciaux qui peuvent et veulent le faire. Tout ce dont je vais m'assurer, c'est que celui qui cotise au régime reçoit la prestation en retour. Tel est notre devoir de gardien du programme d'assurance conformément à la loi et à la Constitution.

La conception, la prestation et les modalités de la formation sont clairement et simplement des responsabilités provinciales. Il importe de reconnaître que cela ne peut pas se faire au moyen d'un simple transfert par blocs. L'expérience montre que l'argent ainsi transféré ne va pas aux programmes visés.

Le Québec est l'une des provinces qui s'assurent le mieux que les paiements de transfert au titre de l'enseignement et de la santé vont bien aux programmes d'enseignement et de santé. Mais beaucoup de provinces aménagent des routes avec l'argent destiné aux universités et bien des immeubles provinciaux sont construits avec les fonds devant aller au système de soins de santé.

Nous devons donc nous assurer que ma collègue, qui contribue au programme, obtienne en retour l'avantage auquel elle est en droit de s'attendre. C'est tout. Ce que nous disons, c'est que nous simplifions considérablement ces avantages. En fait, les 39 programmes que dirigerait mon ministère sont ramenés à cinq mesures seulement. Et ces mesures ne sont même pas des program-

mes, mais un simple moyen que pourront concevoir les provinces.

Par exemple, le programme SPRINT, au Québec, est un excellent système pour redonner du travail aux gens. Si le Québec est disposé à l'offrir à la clientèle du programme d'assurance-emploi, tant mieux. C'est de choses comme celle-là que nous voulons discuter.

Je puis assurer à la députée que nous en discuterons de bonne foi. Nous avons invité les ministres provinciaux à nous rencontrer et je suis impatient de m'entretenir avec eux, car je crois à un dialogue nouveau et novateur avec les provinces sur cette question cruciale.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, l'expérience que vit le ministre dans sa carrière politique ressort très clairement. Le ministre est un grand orateur et je l'en félicite. Je suis sûr qu'il parviendrait très bien à vendre des appareils de conditionnement d'air au pôle Nord.

• (1120)

En l'écoutant, j'ai relevé plusieurs contradictions flagrantes. J'ai une série de questions à lui poser à ce sujet. Il commet la même erreur que les bloquistes lorsqu'il évoque le passé pour justifier ses actes. En 1941, le gouvernement a reçu la permission de gérer un régime d'assurance-chômage. Il ne s'agit plus d'un véritable régime d'assurance.

La question que je veux poser au ministre est plus qu'évidente. Pourquoi évoque-t-il le mandat confié à un gouvernement en 1941 pour justifier les décisions qu'il prend aujourd'hui et parler d'une grande stratégie fédérale qui ne comprend pas seulement de l'assurance? Pourquoi ne revient-il pas à un véritable régime d'assurance, sans aller plus loin?

Y a-t-il un plan à long terme derrière toutes ces mesures? Il est évident que le ministre se contente de rafistoler le régime. Va-t-il dans une direction en particulier? Irons-nous au-delà de la refonte annoncée?

Dans ses communiqués et d'autres documents, le ministre a affirmé qu'une réduction de 5c. des cotisations permettra de créer environ 20 000 emplois. Si c'est vrai, étant donné le chômage qui sévit au pays, la création de 20 000 emplois ne représente qu'une goutte d'eau dans la mer. Si nous parvenons à créer des emplois simplement en rafistolant le régime et en appliquant une réduction de 5c. qu'est-ce qui empêche le ministre de réduire encore davantage les cotisations et de créer ainsi plus d'emplois? C'est là une question très intéressante, qui vient contredire la déclaration du ministre. Si le ministre tient vraiment à créer des emplois, pourquoi ne va-t-il pas au-delà des mesures qu'ils a annoncées?

Il y a une certaine duplicité qui ressort. Le ministre affirme que, en versant de l'argent aux individus, nous leur donnons du pouvoir. Pourquoi leur retire-t-il de l'argent en premier lieu? Le gouvernement fédéral impose des frais d'administration élevés lorsqu'il prélève de l'argent et le dépense comme il l'entend. Les bureaucrates ne travaillent pas pour rien.

J'aurais plusieurs autres questions à poser. J'aurais peut-être la chance de le faire au courant de la journée. J'ai déjà posé trois